

PROGRAMME DE MONITORING **FORESTIER**



SGS

PROGRAMME DE MONITORING FORESTIER

POUR UN COMMERCE DU BOIS LÉGAL ET DURABLE

La mise en œuvre d'une gestion des forêts qui permette de générer des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux durables est un sujet de préoccupation majeur et croissant dans le monde. La déforestation est souvent imputée à l'exploitation illégale et à une mauvaise gestion des forêts. Dans les pays développés, une solution sérieusement envisagée consiste à interdire l'accès au marché aux bois non issus d'une production légale ou d'une gestion forestière durable. Les gouvernements des pays producteurs doivent pouvoir disposer de programmes nationaux de monitoring et de vérification efficaces et fiables, pour démontrer que le cadre légal relatif au secteur forestier est normalement appliqué dans leur pays respectif.

La SGS propose des solutions complètes et innovantes pour relever ces défis, permettant notamment aux exportateurs de démontrer que leurs bois ont été légalement acquis et produits. Forte de son réseau international, de son expertise reconnue et de son expérience dans les domaines de l'inspection et du monitoring, la SGS est à même d'aider les gouvernements nationaux et les entreprises privées à contrôler les activités de manière fiable et efficace.

SERVICES INDÉPENDANTS DE MONITORING ET DE VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ, EN APPUI AU CONTRÔLE FORESTIER ET AU COMMERCE INTERNATIONAL DU BOIS

ORIGINE ET CONFORMITÉ LÉGALE DU BOIS : MONITORING ET VÉRIFICATION AU NIVEAU NATIONAL

Le programme SGS de Validation Indépendante de la Légality du Bois (VILB) est conçu pour être appliqué de manière réglementaire sur l'ensemble du territoire d'un pays, sur la base d'un partenariat de long terme avec les administrations publiques concernées. La société civile, individus et organisations, a aussi un rôle à jouer. Le programme comprend une combinaison variable des éléments suivants :

- La Vérification de l'Origine Légale (VOL) : vérification des droits et conditions d'exploitation de la forêt et de production du bois ou d'acquisition des produits, y compris le paiement des taxes et le respect de règles particulières et de quotas. La SGS utilise des systèmes associant le suivi électronique et les contrôles par sondage afin d'assurer la traçabilité des produits forestiers à travers la chaîne de distribution. La VOL permet de démontrer que les grumes et produits bois ont été légalement acquis et produits. Le choix des modules VOL reflète les conditions locales et peut être ajusté à chaque étape d'une mise en œuvre progressive du programme.

- La Vérification de la Conformité Légale (VCL) : surveillance des forêts et vérification du respect par les producteurs de la réglementation en matière d'utilisation des terres et de gestion et d'exploitation des forêts. La VCL comprend la collecte et la vérification de données issues de sources documentaires, d'observations à distance et d'inspections au sol, pour évaluer l'exécution des plans d'aménagement et d'exploitation. La VCL permet de démontrer que les grumes et les produits bois ont été, au sens large, légalement produits. Comme dans le cas de la VOL, une approche modulaire est également adoptée pour la VCL.

- Permis d'exportation : délivrés pour des lots de bois qui respectent les critères des modules VOL et VCL en vigueur à chaque étape de mise en œuvre du programme VILB.

Depuis 1995, la SGS a conduit avec succès des programmes de monitoring et de vérification indépendants dans plusieurs pays d'Afrique, Asie et Amérique Latine. Ces programmes peuvent à tout moment évoluer vers un concept de VILB plus complet en intégrant de nouveaux modules.





BÉNÉFICES

- **RESPECT DES RÈGLES INTERNATIONALES, PROMOTION ET FACILITATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX**
- **RÉDUCTION GLOBALE DES RISQUES**
- **COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ACCRUE**
- **CONSERVATION DES ACTIFS NATURELS ET ÉCOSYSTÈMES**
- **CONSOLIDATION DE L'INFORMATION RELATIVE AU SECTEUR FORESTIER**
- **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES**
- **OPTIMISATION ET RECOUVREMENT ÉQUITABLE DES TAXES**

GESTION DURABLE DES FORÊTS : CERTIFICATION VOLONTAIRE

La certification des forêts est un mécanisme volontaire dont les objectifs dépassent la conformité légale pour viser des critères de gestion et de production durables.

Compléments naturels de programmes obligatoires de type VILB, les systèmes de certification volontaire par une tierce partie, tels que celui du Forest Stewardship Council (FSC), permettent aux entreprises de démontrer que leurs activités d'aménagement sont durables sur le plan de l'environnement, socialement acceptables, et économiquement viables.

La marque du FSC apposée sur des produits bois, marque reconnue internationalement, garantit aux consommateurs que les produits ainsi labellisés proviennent de forêts certifiées et que les critères d'intégrité de la chaîne de distribution sont respectés. Les produits certifiés connaissent une demande croissante et peuvent prétendre à un complément de prix sur certains secteurs du marché.

Le programme SGS Qualifor®, accrédité par le FSC, est le leader mondial de la certification FSC. Il est actuellement actif dans plus de 30 pays.

AUTRES PROGRAMMES

La SGS opère également des programmes locaux de certification dans plusieurs pays. De plus, la SGS propose un Programme d'Accompagnement vers la Certification (PAC), des services de mesure de qualité, de certification environnementale (ex: ISO 14000) et d'évaluation d'impact, ainsi que des services d'inspection de produits bois à travers le monde.

Pour des entreprises qui souhaitent démontrer leur conformité avec des règles choisies, selon une démarche volontaire (là où il n'existe pas de système national crédible de vérification de la légalité), la SGS est actuellement impliquée dans plusieurs initiatives pour le développement de systèmes de vérification volontaire de la légalité des produits et de leur traçabilité.

WWW.SGS.COM/FORESTRY-MONITORING